

AIDES CONFIDENTIELLES

Le manque de voix, l'insomnie, le changement d'appétit, la difficulté à se concentrer, le dégoût, la honte, la peur, les sentiments de culpabilité et d'impuissance, les rappels récurrents non désirés de l'acte de violence, l'isolement social ou l'incapacité de travailler sont des réactions tout à fait « normales » à un événement « anormal ».

Les victimes peuvent trouver une assistance rapide, par exemple à **Frauenberatung Mülheim an der Ruhr** (Centre de conseils aux femmes)

Téléphone **0208 3056823**

E-Mail beratungsstelle@hilfe-fuer-frauen-ev.de

ainsi que par des conseils en ligne à l'adresse suivante www.hilfe-fuer-frauen-ev.de

Heures de bureau par téléphone

Lundi - Vendredi 9 - 12 h

et rendez-vous sur accord.

Le conseil est volontaire, gratuit, anonyme si souhaité et soumis à la confidentialité.



PRÉLÈVEMENT ANONYME DE PREUVES (ASS)

→ **Evangelisches Krankenhaus Mülheim an der Ruhr**
Clinique pour femme de Mülheim - Gynecologie
Wertgasse 30 / 45468 Mülheim an der Ruhr
Téléphone 0208 309-0

AIDES CONFIDENTIELLES

→ **Frauenberatungsstelle Mülheim an der Ruhr**
Hans-Böckler-Platz 9 / 45468 Mülheim an der Ruhr
Téléphone 0208 3056823
E-Mail beratungsstelle@hilfe-fuer-frauen-ev.de

CONSEIL TÉLÉPHONIQUE

→ **Consultation téléphonique**
0800 111 0 111 / 0800 111 0 222
→ **24/7 Assistance téléphonique pour la violence à l'égard des femmes**
08000 116 016 / www.hilfetelefon.de

SOUTIEN + PROTECTION DES VICTIMES

→ **Weißer Ring Mülheim an der Ruhr**
Téléphone 0208 36644

fondé par:

Ministerium für Heimat, Kommunales,
Bau und Gleichstellung
des Landes Nordrhein-Westfalen



Publié par: Runder Tisch gegen häusliche Gewalt Mülheim an der Ruhr

PRÉLÈVEMENT ANONYME DE PREUVES

APRÈS UN ACTE DE VIOLENCE SEXUELLE



FAITS IMPORTANT

Les blessures et traces de l'acte de violence sont légalement documentées dans le cadre d'un examen médical et sécurisées à l'aide d'un kit médico-légal.

Au cours de l'examen, les conséquences possibles de l'attaque – telles que l'infection par le VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles ainsi que les inquiétudes concernant une grossesse non désirée et l'utilisation d'un contraceptif ultérieur – peuvent être discutées. **L'examen est anonyme, confidentielle, volontaire et gratuite.**

Les victimes sont également informées de l'assistance psychosociale.

Une plainte peut être déposée ultérieurement.

DEMARCHES DÉCISIFS

Immédiatement après l'acte de violence, les personnes touchées doivent se rendre à l'hôpital dont le nom figure au dos et demander un prélèvement anonyme de preuves (ASS) si elles **ne souhaitent pas porter plainte dans un premier temps.**

Pour sécuriser les traces, il est important de ne pas changer de vêtements et, si possible, ne pas se laver.

Les traces sont conservées à l'Institut de médecine légale de Düsseldorf pendant 10 ans et peuvent être récupéré en cas de plainte pénale ultérieure.

Après l'examen, les victimes reçoivent des informations et des coordonnées des centres de conseil et des centres de protection des victimes.

PLAINTÉ OUI OU NON?

La plupart des personnes touchées sont très stressées après l'infraction sexuelle et ont besoin de temps pour comprendre ce qui s'est passé. **La décision pour ou contre une plainte doit donc être soigneusement examinée.** Des conseils professionnels, par exemple du centre de conseil pour les femmes, peuvent aider à prendre la bonne décision.

Le dépôt d'une plainte est volontaire. Une fois connue des autorités répressives, elle doit faire l'objet d'un suivi et ne peut pas être retirée.

Il est possible de demander un avis juridique avant de déposer une plainte. Dans tous les cas, le prélèvement anonyme de preuves (ASS) garantit que les traces peuvent être utilisées comme preuve dans toute procédure pénale ultérieure.